9me ANNÉE N° 440 · PARAIT LE SAMEDI · 1er Juillet 1893.

SISTERON JOURNAL

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
Quatre Francs par An
ÉTRANGER : Le Port en sus

BUREAU à SISTERON, rue de l'Horloge, 12
Aug. TURIN, Imprimeur-Gérant
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les bureaux de poste

ANNONCES
Judiciaires (la ligne) 0,20
Commerciales (la ligne) 0,15
Réclames (la ligne) 0,30
Pour les grandes Annonces et les Annonces répétées, on traite de gré à gré.

UNE LEÇON

La politique républicaine de concentration ayant pour but d'assurer la prédominance des radicaux, ce sont les radicaux qui ont organisé cette année le banquet Hoche à Versailles, et ils ont décidé que la fête se passerait entre eux. Ils en ont exclu les républicains suspects de modérantisme.

Ce qui ne les empêcha pas d'inviter le préfet, afin de bien établir que le gouvernement est à leur dévotion.

Le préfet de Seine et Oise, étant un homme de tact, fit la grimace. Il consulta le ministre de l'intérieur, en lui faisant remarquer l'inconvenance de l'attitude des organisateurs, attitude qui avait soulevé de vives protestations, notamment de la part de la grande majorité du Conseil général.

M. Dupuy comprit et décida que le préfet s'abstiendrait.

Mais les organisateurs radicaux prennent le train, arrivent au ministère, et somment le ministre de faire représenter le gouvernement à leur fête radicale.

Le ministre se trouble, et finalement il envoie au préfet l'ordre d'assister au banquet.

Cette reculade a paru trop forte au préfet. Il n'a pas cru pouvoir changer son fusil d'épaule avec autant d'indifférence que son ministre, et il a préféré donner sa démission.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

La Presse locale et les comités. — Il est à peu près certain que les élections auront lieu le 20 août prochain, c'est-à-dire dans un mois et demi : la période électorale est donc virtuellement ouverte. Aussi les candidats ne s'endorment pas. Les comités se forment, les journaux sont en pleine lutte.

Nous leur emprunterons les éléments de notre chronique électorale.

L'Union Sisteronnaise rend compte de la réunion du Comité de Vigilance et débute ainsi :

« Dimanche, à deux heures, a eu lieu au Casino de Sisteron, une grande réunion de délégués des Comités républicains des communes de l'arrondissement de Sisteron, à l'effet de s'entendre en vue des prochaines élections législatives.

48 délégués avaient répondu à l'appel du Comité de vigilance de Sisteron.

. . . . . .

Le bureau du Congrès a été élu au vote nominatif, chaque délégué expliquant son vote et donnant à l'assemblée des explications très catégoriques sur l'opinion de son comité. »

A ceci *Le Publicateur des Alpes* répond :

« Le parti des *ventres à bière* essaye de relever la tête. Pour remonter son soi-disant comité de vigilance centrale, on avait envoyé l'autre jour plus de 300 lettres de convocation. Sur 49 communes, 13, dit-on, ont été représentées. Et encore sur le nombre y avait-il beaucoup de curieux ou de braves gens qui, par politesse, n'avaient pas cru devoir rester chez eux. En tout donc, 48 personnes dont les trois quarts de Sisteron. »

D'autre part, nous lisons dans *La République de Sisteron :*

La Réunion du Casino

Samedi soir, à 8 heures 1/2, a eu lieu au Casino la réunion privée provoquée par un groupe de citoyens, en vue d'une organisation électorale destinée à faire échec aux candidatures réactionnaire et macadariste, et à doter l'arrondissement d'un député républicain capable de le représenter.

Quatre cents convocations avaient été lancées, une foule considérable se pressait dans les salles du premier étage qu'on avait réunies. Les auteurs de la convocation, MM. Louis Lieutier, adjoint ; Bec, Ferrand, Aillaud et Gabriel Lieutier, ont été appelés au bureau.

Pendant trois quarts d'heure, au milieu de l'attention la plus sympathique, M. Henry Marcel a développé son programme de stabilité politique et d'améliorations agricoles. Il a principalement insisté sur le développement des sociétés de consommation, les caisses de retraites ouvrières, l'organisation du crédit agricole, et conclu en faveur d'un dégrèvement de la petite propriété non bâtie.

M. Latil, maire, a mis ensuite aux voix la composition du comité sisteronnais d'initiative, qui aura pour mission de proposer un candidat ; celui-ci sera définitivement choisi dans une réunion plénière de délégués de toutes les communes.

Nous n'avons pas besoin d'insister sur les garanties qu'une telle manière de faire, offre pour l'exacte et sincère représentation des électeurs. L'assemblée a manifesté samedi son intention de demander la désignation du candidat à une large manifestation populaire. Nous croyons que la population saura apprécier cette déférence, et que la comparaison sera écrasante pour la petite réunion de famille complotée il y a quelques jours par les amis du député sortant.

Voici la composition du Comité :

M. Latil, maire, conseiller général, président ;

MM. Louis Lieutier, adjoint et Aillaud, conseiller municipal, vice présidents ;

M. Henry Martel, conseiller municipal, trésorier ;

M. Augustin Moutte, secrétaire ;

Membres : Ferdinand Rougier, Prève, conseillers d'arrondissement ;

MM. Bec, Ferrand, Henri Clément, Moulet, Louis Lieutier, Gabriel Lieutier, Pallet, Imbert, Louis Blanc, conseillers municipaux.

CHRONIQUE LOCALE
ET REGIONALE

SISTERON

Conseil Municipal — *Séance du 22 Juin 1893.* — Présidence de M. Louis Latil, maire. Présents : MM. Latil, Lieutier Louis, Martel, L. Blanc, Chauvin François, Canton, Tourrès, Moulet, Aillaud, Siard, Louis, Bec, Clément, Pallet, Ferrand, Lieutier Gabriel, Chauvin Léon, Colombon, Nicolas.

La séance est ouverte à 8 heures.

Adjudication des travaux d'entreprise. — Cette adjudication est fixée au Dimanche 2 juillet

Un crédit de 23 fr. est voté pour réparations à la remise Bonnet.

Chemins Vicinaux. — L'imposition pour les chemins vicinaux est votée à l'unanimité.

Gardes Champêtres. — L'imposition pour les gardes est votée à l'unanimité.

Eclairage Electrique. — M. Henri Martel donne lecture du rapport suivant : *Messieurs et chers Collègues*, le 15 Mai dernier, sur l'invitation de M. Ducommun, concessionnaire de l'éclairage électrique, votre commission, réunie à l'effet d'assister à l'essai de la machine à vapeur destinée à l'éclairage des voies publiques, en cas de manque ou d'insuffisance d'au au canal, a fait les constatations qui suivent :

Son attention s'est d'abord portée sur le fonctionnement du moteur qui lui a paru satisfaisant ; mais le but principal de la réunion étant de savoir si la force développée serait suffisante pour éclairer les cent lampes de la ville, la commission a dirigé ses observations sur les appareils de mesure qui seuls pouvaient donner les renseignements désirés, l'expérience se faisant pendant le jour.

Immédiatement après la mise en marche et pendant les premiers instants, les indications des appareils ont été normales, c'est à dire : 60 à 65 ampères sous 110 volts.

Mais après quelques minutes les indications ont subis des variations très importantes et finalement se sont maintenues à environ : 50 ampères et 90 volts.

Ce qui correspondait à un éclairage tout à fait insuffisant et prouvait d'une façon évidente l'impossibilité à la machine à vapeur en essai de fournir la force nécessaire à l'éclairage de la Ville.

Ces observations ont été faites de

© VILLE DE SISTERON

concert avec M. le directeur de l'usine, qui en a reconnu l'exactitude et a prevenu la commission qu'elle aurait incessamment a assister à de nouveaux essais.

Conclusion : Votre commission exprime le regret que M. Ducommun n'ait pas installé une machine à vapeur de plus grande puissance pouvant suffire, non seulement à l'éclairage de la ville, mais en même temps à celui des abonnés, ce qui aurait été plus conforme aux clauses et à l'esprit du cahier des charges.

En conséquence, elle engage le Conseil à ne se dessaisir du cautionnement versé par M. Ducommun qu'après complète exécution de tous ses engagements.

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Parcage. — Le cahier des charges relatif au parcage des troupeaux les jours de foires et marchés, est approuvé tel qu'il était les années précédentes à l'exception, toutefois, en ce qui concerne les bœufs qui, à l'avenir seront exempts de tous droits.

Commission des Travaux. — M. Canton au nom de cette commission donne lecture de son rapport sur les divers travaux exécutés pendant l'année. Tous les comptes ont été soigneusement vérifiés et il y a lieu sauf quelques légères divergences avec les entrepreneurs de les payer. Dans son dernier rapport, la commission avait proposé une série de travaux dont la plupart sont achevés, il en reste encore un certain nombre a faire qui n'en sont pas moins d'une grande importance tels que le nivellement du pré de foire ; la réparation du pont de Gourgnias ; l'École de Parésous,

Pour le moment, votre commission, vu le faible excedent de recettes qui résultera sur l'exercice 1892 vous propose tout en ajournant ces travaux, d'en prendre bonne note, à seule fin que dès que les fonds seront disponibles de les mettre en exécution.

Commission des Finances. — M. Pallet au nom de la commission des finances donne lecture de son rapport concluant à l'approbation pure et simple des comptes du Maire et du Receveur Municipal pour l'année 1892 les dépenses étant justifiés et les factures régulières produites. Ces conclusions sont adoptées à l'unanimité.

Crédit. — Une somme de deux cents francs est votée pour le cours gratuit de dessin à partir de 1894.

Collège. — Le conseil, vu la délibération du bureau d'administration du collège ; vu le rapport de M. le Principal à l'appui du compte administratif et après avoir examiné le dit compte arrêté pour les recettes à la somme de . .17844 fr. 88
et pour les dépenses à la somme de . . . . . 17844 fr. 88
A l'unanimité approuve ces comptes.

Budjet du Collège. — Le conseil approuve le budget du Collège pour 1894 tel qu'il est présenté par le bureau d'administration, décide qu'il y a lieu de supprimer le traitement de l'aumônier à la suite des observations contenues dans la délibération du bureau d'administration, et pour le chapitre 3 décide le maintien du statu-quo pour 1894.

Arrête, en conséquence, le budget des recettes présumées à la somme de. . . . . 17950 fr. ««
et les dépenses présumées, à 17750 fr. ««

Budget supplémentaire. — Ce budget est adopté à l'unanimité tel qu'il est présenté par le Maire.

Vœu. — Sur la proposion du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet énergiquement le vœu que le principal de l'impôt foncier soit radicalement supprimé en ce qui concerne toutes les cotes qui n'atteignent pas cent francs.

La séance est levée à une heure du matin.

Championnat de Tir. — Dimanche dernier, les élèves de notre collège ont pris part au championnat de tir des Lycées et Collèges de France.

Voici les principaux résultats :

MM. Clergue Albert, 47 points ; Paux Frédéric, 46 ; Brun Paul, 35 ; Sylvestre Aimé, 27 ; Jourdan André, 27 ; Martel Emile, 21 ; Delaye, 9 ; Dol, 6.

Ces résultats, de beaucoup supérieurs à ceux de l'année dernière, témoignent des progrès qu'ont faits nos jeunes champions.

Société de tir. — Dimanche prochain, 2 juillet, de 3 à 5 heures, une séance de tir aura lieu au stand de la société.

Un magnifique fume-cigarettes, écume et ambre, sera décerné au sociétaire qui aura obtenu la meilleure série.

Nous rappelons qu'à partir du 1er juin, le prix des cartouches a été fixé à 0 fr. 40 pour les sociétaires et 1 fr. pour les amateurs.

Un mot de la fin.

Le mitron de service du *Pétrin*, rentre l'autre jour dans le magasin de Madame Veuve André et Fils, marchands tailleurs et s'adressant à notre ami Adrien :

— On ne voit pas, chez vous, l'habit qui a le plus de vogue en ce moment.....

— Lequel ?

— L'habit..... cyclette.

Horrible !..... n'est-ce pas ?

ETAT CIVIL

Du 16 au 30 Juin 1893.

NAISSANCES

Meynier Marin-Hilaire-Elie.

Truphémus Paul-Alphonse.

PUBLICATION DE MARIAGES

Entre M. Richaud François-Joseph avec Mlle Ayasse Athalie

DÉCÈS

Chauvin Eugénie-Fernande-Jeanne, 1 mois

Eydoux, sexe masculin, (mort-né.

Roux Marie, veuve Girard Hippolyte 75 ans.

Jaubert Ernest Louis 3 mois.

Allègre Anne Elisabeth, 19 ans.

Marché d'Aix

du 29 Juin 1893.

Bœufs limousins	1 35	à	» »»
Gris	» »»	à	» »»
Bœufs du pays	1 50	à	1 55
Moutons du pays	» »»	à	» »»
Moutons africains	1 15	à	1 25
Réserve	1 30	à	1 40
Moutons de Gap	» »»	à	» »»
Moutons de Barceloncte	» »»	à	» »»
Russes	» »»	à	» »»

DIGNE

Cour d'Assises des Basses-Alpes. -- Meurtre. — La Cour d'assises, dans une première affaire, a jugé le nommé Jaubert fils, accusé de coups et blessures ayant occasionné la mort sans intention de la donner. L'audience était présidée par M. Trinquier. Le siège du ministère public était occupé par M. Audibert, procureur. Me Tartanson présente la défense. Voici les faits : Le 19 février 1893, à Verdaches, une dispute s'éleva entre jeunes gens français et italiens, qui dégénéra en rixe. Le sieur Jaubert père, voulant venger un de ses fils qui avait été frappé, reçut sur la tête un violent coup de pelle. L'agresseur, Martinetti, s'enfuit. Atteint par Jaubert fils, il fut frappé à plusieurs reprises avec la dite pelle sur le crâne. L'état de la victime était grave ; la mort s'ensuivit, le 22 février, sans qu'il est pu parler. A la suitte d'une belle plaidoirie, le prévenu Jaubert Léon-Jacques fils est acquitté.

— *(Deuxième affaire.* — Viol. — Le nommé X..., est accusé d'avoir, à Peyruis, commis un viol sur la personne de la fille Balestra, âgée de 30 ans. Le siège du ministère public est occupé par M. Giocanti, substitut du procureur, et la défense est présentée par Me Joseph Blanc. Malgré le réquisitoire énergique de M. le substitut, le jury, après une belle plaidoirie du défenseur, rend un verdict négatif en faveur de X...,

---

FETE DU 14 JUILLET

EXCURSION A PARIS

ORGANISÉE PAR LA

SOCIETE FRANÇAISE DES VOYAGES PRATIQUES

Boulevard des Italiens, 6, à PARIS

Visite de la Capitale et des environs

A l'occasion de la Fête Nationale, toutes les Compagnies de chemins de fer accordent de très grandes réductions sur les prix ordinaires des billets aller et retour, dont elles augmentent en même temps la validité.

Afin de mettre les voyageurs, qui à cette occasion viendront à Paris, à l'abri des dépenses exagérées tant pour leur séjour que pour la visite de la ville et des environs, il est offert, cette année, pour la première fois les facilités suivantes :

I. — Un séjour de trois jours à Paris, comprenant :

1· Le séjour de trois jours dans d'excellents hôtels, repas, vin compris ; 2· la visite de la capitale en voitures spéciales ; 3· une place de théâtre.

Moyennant un prix à forfait de 46 francs, tout compris.

II. — Un séjour de six jours à Paris, comprenant :

1· Le séjour pendant six jours dans d'excellents hôtels, repas, vin compris ; 2· la visite de la capitale en voitures spéciales ; 3· excursion à Versailles en voitures spéciales en passant par

---

FEUILLETON DU "SISTERON-JOURNAL"

— 22 —

MA TANTE LA FOLLE

Il y avait douze ans que j'étais « folle », quand mon père se coucha, lui aussi, pour ne plus se relever. Lui qui n'avait jamais interrompu ses travaux pour une indisposition quelconque, ne se méprit pas un instant sur la nature du mal qui l'avait terrassé et contraint à garder le lit. Je «sais» qu'il pria mon cher Jules d'intervenir auprès de moi, quand, en pleine connaissance. il sentit que le moment était venu de dire adieu a tous ceux qu'il avait aimés, pour solliciter un dernier baiser. Jules fit la commission. La voix dit « oui » ; j'accordai cette suprême consolation á celui qui avait été toute sa vie un père comprenant si hautement les responsabilités du chef de famille.

Dans sa délicatesse infinie, il murmura le mot de « pardon ». La « voix » me commanda de ne rien répondre, mais « grand-mère » dut sentir á mon dernier baiser que je lui avais pardonné, et il a dû savoir lá haut que si humainements parlant il avait fait mon malheur, moralement il n'avait fait que son devoir, réalisant les ordres de la Providence.

XI

On ne pouvait laisser seul au logis une folle avérée. Les « Parisiens » n'étaient de toutes façons pas en situation de me prendre chez eux ; trap de difficults s'y opposaient. Jules et Clémence discutèrent longtemps s'il ne serait pas de leur devoir de me recueillir ; leur cœur les y poussait. Bien des conciliabules hâtifs eurent lieu ; Jules s'était installé provisoirement chez nous. Mais, la raison, les nécessités de leur commerce, de leur position, l'emportèrent ; on se décida, non sans quelques appréhensions, á m'interner dans une maison de santé.

Les appréhensions furent vaines ; le transfert eu lieu sans la moindre difficulté. On fut fort surpris de me voir rompre mon silence et demander à embrasser mon petit Charles, qu'on avait fait venir de pension pour rendre les derniers devoirs à ce grand-père dont il avait été tant aimé et qu'il chérissait tant. Et je partis.

Il n'y avait pas un an que j'étais dans la maison de santé, lorsque se produisit l'événement qui, si l'on veut bien se rappeler quelques mots dits au commencement de mon récit, devait changer entièrement ma vie, et faire des quelques années que j'avais encore á passer sur cette terre de misère, des années entièrement heureuses. Dieu m'accordait une haute récompense pour les douze ans de réclusion que je m'étais imposées.

Il va sans dire que l'on m'avait traitée en folle. Oh ! sans douches ni traitement particulier. On savait que ma folie était douce. Puisque je ne demandais qu'une chose, être seule et travailler, on m'avait isolée dans une chambrette, propre, claire, ensoleillée ; on m'occupait à l'entretien du linge de la maison.

Une nuit d'été, succédant á une journée fort chaude, mais sans nul soupçon d'orage la lune brillant en plein et répandant sur les jardins qui s'étendaient sous mes fenêtres sa lumière argentée, je dormais agitée d'un rêve singulier. Le bâtiment où était situé mon pavillon venait de prendre feu subitement. Je voyais les flammes se développer avec une vitesse foudroyante, léchant les escaliers, enveloppant toutes les issues. J'entendais, au travers du crépitement qui se dégageait d'un brasier allumé comme par enchantement, les cris de terreur, les hurlements de détresse de mes malheureuses compagnes cherchant en vain une issue pour échapper á l'élément destructeur.

Et, comme il arrive dans les songes, je voyais tout comme si je n'eusse pas été moi-même en danger, ou pour mieux dire je voyais bien une Anaïs couchée dans un lit, au milieu d'une chambre qu'environnait déjà la flamme ; je la plaiguais, j'avais le sentiment du péril qui la menaçait ; mais j'étais « dehors » de moi-même, si je puis parler ainsi.

(*A Suivre.*) G. Pontis

© VILLE DE SISTERON

les bords de la Seine : Suresnes, Saint-Cloud, Sèvres, Ville-d'Avray ; 4° Une place de théâtre

Moyennant un prix à forfait de 99 francs, tout compris.

III. — Un séjour de huit jours, à Paris, comprenant :

1° Le séjour dans d'excellents hôtels, repas vin compris, pendant huit jours ; la visite de la capitale en voitures spéciales ; 3° excursion à Versailles comme ci-dessus ; 4° excursion à Fontainebleau ; visite du château, promenade dans la forêt en voitures spéciales ; 5° une place de théâtre.

Moyennant un prix à forfait de 122 francs, tout compris.

Dans tous les prix ci-dessus sont également compris les pourboires, les entrées dans les musées et les soins d'un guide spécial.

Pour plus amples détails, s'adresser à la ***Société française des Voyages pratiques, 6, boulevard des Italiens, à PARIS***, qui répond par retour du courrier et gratuitement à toutes demandes de renseignements.

CANCANS ET POTINS

Un incident très gai s'est passé dans le train qui ramenait dimanche soir les *Touristes des Alpes* de la fête de Volonne. Près de 500 personnes se trouvaient à la gare, chacun cherchait à se caser où il pouvait.

Un compartiment de 3e, où se trouvait une jeune dame seule, fut vite envahi par une bande de joyeux musiciens, qui, fidèle aux traditions Sisteronnaises, firent assaut de galanterie polie auprès de la jolie voyageuse.

Dans le compartiment à côté un vieux paillard de 60 ans, qui pendant le trajet antérieur avait essayé des tentatives de séduction restées sans résultat, rageait dans son coin de la cordiale entente de cette jeunesse folle et de dépit jaloux, en arrivant à Sisteron, dénonça, au commissaire de police, ces mécréants de musiciens, comme s'étant livrés à un flirtage par trop accentué.

C'est ici que la scène tient du vaudeville. L'excellent M. Castillon, commençe une enquête sommaire pendant l'arrêt du train et questionne d'abord la prétendue victime de ces folatres musiciens.

La démoiselle répond : mais Monsieur le commissaire, ce vieillard radote, ces messieurs ont été très convenables dans leurs actes et leur langage, et si j'ai a me plaindre de quelqu'un c'est plutôt de lui qui m'a tout le temps obsedée par des propositions malhonnêtes, et qui me calomnie en ce moment.

Vous voyez d'ici la tête de notre céladon devant cette déclaration nette à laquelle il ne s'attendait pas, et devant la menace de M. Castillon, qui pour calmer ses transports amoureux, lui montrait, en perspective, le violon pour le reste de la nuit.

Son effroi était comique et de longtemps il ne lui prendra plus fantaisie de chercher une idylle en Wagon.

***

Sous un bec de Gaz. — Il ne s'agit pas du vaudeville qui porte ce titre : il s'agit d'une intrigue qu'aurait bien voulu percer notre 17me reporter.

Il y a quelques jours, stationnait à minuit et demie à l'angle d'une rue que nous ne désignerons pas autrement, une femme soigneusement enveloppée dans une pelisse de paysanne. Elle paraissait jeune et devait être jolie. Un jupon d'une blancheur immaculée dépassait de quelques centimètres la pelisse marron clair sous laquelle elle dissimulait son idendité. A l'approche de notre reporter nocturne, elle fuit, IL la suit, ELLE détalle encore plus vite, prend une traverse et disparait comme par enchantement IL a perdu deux heures en recherches inutiles, et après s'être assuré qu'il n'existait ni trappe ni soupirail de cave. IL est allé se coucher vexé de ce lapin.

O. de Javelle.

REVUE FINANCIÈRE

Paris, le 28 Juin 1893.

La Bourse retombe dans le marasme et les négociations sont presque nulles. C'est en vain que les haussiers s'efforcent de pousser la rente en avant, les offres prédominent. Le 3 o/o clôture en baisse de 5 centimes à 98 ; le 4 1/2 fait 106.10.

L'Italien se discute entre 92 et 93 ; le change atteint 4 60 o/o et la baisse se laisse préssentir. L'Extérieure est délaissée à 66 5/8. Le Portugois est à 22 fr.

Les Etablissements de crédit soutiennent sans défaillance cette période critique. Le Crédit Foncier cote 988 ; le Comptoir National d'Escomte est demandé à 485 ; ajouterons que l'accroissement régulier de son chiffre d'affaires permet de prévoir des cours plus élevés.

Les obligations des Immeubles de France se négocient couramment : les 3 o/o à 356 fr. et les 4 o/o à 474.

Les actions de la Société Ariégeoise de l'Eléctricité ont des tendances à la hausse. Rappelons que M. Lamarche, banquier rue Favart en tient encore quelques unes à la disposition de ses clients, au prix de 500 fr. mais qu'il est bon de se hâter.

La Société Niçoise des Transports maritimes est sur le point d'obtenir la concession du service postal entre Nice et la Corse d'autres lignes sont en voie d'élaboration à destination de l'Italie de l'Algérie et de la Tunisie.

A signaler d'importants achats en obligations du chemin de fer de fer de Valence et du Nord-Est de l'Espagne entre 443.75 et 445. — Les actions de Cales de Radoub et corderies Parisiennes côtent 511,50.

Les Chemins Economiques valent 423.

Le choix d'une ménagère

N'épousez qu'une femme à mine propre et nette,
C'est de là que dépend le bonheur du foyer ;
Celle qui se parfume au savon de Vaissier,
Sera certainement une épouse parfaite.

Daniel Blanc, au créateur du Congo.

OUVERTURE

Demain Dimanche à 2 Heures

Café LOMBARD

Avenue de la Gare

DU GRAND CONCOURS DE TIR

PRIX NOMBREUX

Accompagnés de Diplômes et Médailles

Si Vous Voulez EVITER LES EPIDEMIES
Si Vous Voulez EVITER LA CONTAGION

en visitant vos amis atteints de maladies infectieuses :

LAVEZ-VOUS

avec le

SAVON AU GOUDRON

DE BARBIER

Prix : 0.40, 0.75 & 1.20.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE SISTERON

DERNIER AVIS

MM. les créanciers de la faillite d'Emile BLANC minotier à Sisteron, sont de nouveau convoqués à se réunir au palais de Justice, le 19 Juillet 1893, à 2 heures du soir, devant M. Girard, juge, à l'effet de continuer la vérification des créances.

Le Greffier du Tribunal,
F. GIRAUD.

AVIS

MINISTERE DES FINANCES

IMPOT SUR LES OPERATIONS DE BOURSE.

En exécution de l'art 30 de la loi de finance du 28 avril 1893 et de l'art. 1er du Decret du 20 Mai suivant, les personnes qui font actuellement commerce habituel de recueillir des offres et des demandes de valeur de bourse sont tenues de souscrire à l'administration de l'Enregistrement une déclaration dans le mois de la mise en vigueur de la loi.

Les personnes qui entreprendraient ultérieurement le même commerce sont tenus de souscrise leur déclaration préalablement a toute opération.

L'application des dispositions qui précédent devant commencer le 1e Juin 1893, les assujettis seront admis a partir de cette date, a souscrire les déclarations dont il sagit.

Le public est informé que dans le departement des Basses-Alpes, ces déclarations seront recues par le Receveur de l'Enregistrement du domicile de l'assujetti. Elles seront signés sur un registre par les déclarants aux quels un récépissé sera délivré.

AVIS

M. HENRI ESTUBLIER Négociant à Sisteron (Faubourg la Baume), avise sa clientèle, que jusqu'à la fin Septembre seulement ses magasins ne seront ouvert que le samedi, dimanche et jour de foires.

POUR TEINDRE SOI-MÊME
EN TOUTES NUANCES
TOUTES SORTES D'ETOFFES
Employez
LA KABILINE
SE TROUVE PARTOUT

La Revue des Journaux et des Livres

NEUVIÈME ANNÉE

La Revue des Journaux et des Livres donne en prime gratuite, à ses *abonnés d'un an*, sur leur désignation, un des derniers ouvrages parus des auteurs les plus en vogues.

Nos lecteurs nous consultent souvent sur le choix d'une Revue hebdomadaire. Nous ne pouvons faire mieux que de leur indiquer la **Revue des Journaux et des Livres**, qui vient d'entrer dans sa neuvième année : c'est la publication la plus *curieuse* et la plus *intéressante* de notre époque. Elle reproduit en effet, chaque dimanche, ce qui a paru de plus remarquable dans les journaux et livres de la semaine : *Articles à sensation, Nouvelles, Contes, Chroniques, Actualités, Curiosités scientifiques, Connaissances utiles, Joyeux devis, Nouvelles à la main, Petites notes, Romans*, etc. Nombreuses gravures d'actualité : portraits, évènements du jour, etc.

La Revue publie deux feuilletons, 1° l'**ASPIRANT DE MARVELS**, nouvelle, par Louis Bouvet. 2° **LE BRISEUR DE CHAINES**, grand drame, par Victor Bourgs et Édouard Doyen.

La Revue des Journaux et des Livres donne en primes gratuites, aux abonnés d'un an, un volume de 3 fr. 50 ; pour six mois, un volume de 2 fr., et enfin, pour trois mois, un volume de 1 fr., à choisir chez les libraires de Paris. De plus elle donne à tous ses abonnés, comme primes supplémentaires gratuites, 1° un splendide portrait peint à l'huile, et 2° elle offre gratuitement, à chaque abonné, son portrait carte-album.

Un beau volume de vingt numéros spécimens est envoyé *franco*, contre **2 fr. 75**

Abonnement : Trois mois, **4** fr. ; Six mois, **7** fr. ; Un an, **12** fr. On s'abonne, sans frais, dans tous les bureau de poste français ; chez tous les libraires et marchands de journaux.

La collection des huit premières années de la **Revue des Journaux** contient plus de trois mille Nouvelles littéraires et Contes variés signés des plus grands écrivains ; elle donne un nombre considérable de renseignements utiles dans les Lettres, les Sciences et les Arts ; c'est, en un mot, un *résumé de la production intellectuelle des huit dernières années*. Elle contient, en outre, des romans complets d'*Alphonse Daudet*, d'*Henri Rochefort*, d'*Octave Feuillet*, de *Ludovic Halévy*, d'*Hector Malot*, *Guy de Maupassant*, *Paul Bourget*, etc.

Chaque volume, solidement relié en toile rouge, avec titres dorés coûte 14 fr, rendu *franco*.

Adresser les lettres et mandats à M. G. NOBLET, administrateur, 13, rue Cujas, Paris.

A VENDRE
UNE MAISON

Située à la Coste composée de trois pièces.

S'adresser à M. REBATTU fils ainé, ou au bureau du Journal.

AVIS

M. VALOPIN, CHIRURGIEN-DENTISTE

DU LYCÉE A DIGNE

Membre de l'Institut Odontologique de France

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle de la ville de Sisteron et des Communes limitrophes, qu'il va reprendre ses tournées mensuelles interrompues pendant quelque temps.

A l'avenir il recevra le premier samedi de chaque mois à ***l'Hôtel Nègre.***

Comme toujours, il fera tous ses effors pour satisfaire les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance et conserver ainsi sa bonne renommée en ne faisant que du travail bien fait et irréprochable.

Le gérant : Aug. TURIN.

© VILLE DE SISTERON

Un seul flacon suffit pour rendre progressivement aux cheveux gris, la couleur et l'éclat de la jeunesse. *Il ne poisse pas.* Le SUBLIMIOR arrête la *chute* des *cheveux* et guérit les pellicules.

Le NIGER de HARRIS rend instantanément aux cheveux et à la BARBE leur nuance primitive. *Une application tous les 15 jours suffit.* — LE NIGER, 4 fr. 50.

CHEZ PRINCIPAUX COIFFEURS, PARFUMEURS ET PHARMACIENS.

ENTREPOT GÉNAL À PARIS : HARRIS, 13, r. de Trévise. — *Notice fco sous pli fermé.*

En vente à Sisteron, chez M. JEAN ANTOINE, coiffeur-parfumeur aux Quatre-Coins.

Royal Windsor

LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

AVEZ-VOUS DES CHEVEUX GRIS?
AVEZ-VOUS DES PELLICULES?
VOS CHEVEUX SONT-ILS FAIBLES OU TOMBENT-ILS?
SI OUI

Employez le ROYAL WINDSOR, ce produit par excellence rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats inespérés. — Vente toujours croissante. — Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. — Se trouve chez Coiffeurs-Parfumeurs en flacons et demi-flacons.

ENTREPÔT : 22, Rue de l'Echiquier, *PARIS*

Envoi franco sur demande du Prospectus contenant détails et attestations

---

15 Centimes — *Chaque numéro de 16 pages grand in-4° sur trois colonnes avec nombreuses illustrations inédites, contient au moins 2,800 lignes de lecture.* — Tous les Jeudis.

Journal des Voyages

ET DES AVENTURES DE TERRE ET DE MER

Publie le récit de toutes les explorations célèbres, écrit par les voyageurs eux mêmes :

BINGER • BONVALOT • BRAZZA • BROSSELARD-FAIDHERBE • CATAT COUDREAU • DYBOWSKI • FOA • MIZON • MONTEIL • TRIVIER, ETC.

RÉCRÉATIONS GÉOGRAPHIQUES ET HISTORIQUES
PRIX NOMBREUX

Les Souscriptions du *Ministère de l'Instruction publique* et les *Prix Montyon* obtenus par les ouvrages qui forment la Bibliothèque du *Journal des Voyages*, prouvent le soin scrupuleux qui préside à la publication des œuvres instructives et attrayantes, de **Miss Maud Gonne, MM. Améro, Boussenard, Brown, Ch. Canivet, Cortambert, Depping, Dillaye, W. de Fonvielle, Jacolliot, R. Jolly, Morans, E. Moreau, Neukomm, C. de Varigny**, etc.

C'EST LE VÉRITABLE LIVRE DE LA FAMILLE INTÉRESSANT TOUS LES AGES

Abonnement d'essai pendant un mois contre 60 centimes, envoyés : 8, Rue Saint-Joseph, Paris.

MELROSE

RÉGÉNÉRATEUR
favori des
CHEVEUX.

Pour rendre aux **cheveux gris** ou décolorés leur couleur et beauté primitives ainsi que leur vitalité et brillant.

Le plus beau diadême de la nature est une opulente chevelure.

Chez les Coiffeurs et Parfumeurs. Dépôt: 26 Rue Etienne Marcel, Paris.

Se trouve à Sisteron chez M. REBATTU fils aîné, Mercerie Parfumerie, rue Porte de Provence

---

Manufacture des POMPES BROQUET
121, Rue Oberkampf, PARIS

Maladies du CŒUR
HYDROPISIE *JAMBES ENFLÉES ASCITE*

Traitement et Guérison sans ponction par le Dr NOBLET

En quelques jours les battements du cœur, les palpitations, l'enflure des jambes et du corps disparaissent entièrement, le sommeil redevient paisible et la respiration normale. Demander l'intéressante Brochure accompagnée des attestations, envoyée franco à toute demande adressée au Dr NOBLET, 49, Rue Ste-Anne, Paris.

Consultations tous les jours de 2 à 5 heures et par Correspondance. *Succès constants et certains*

La seule ARRÊTANT EN 48 HEURES
ÉCOULEMENTS Récents ou Anciens
Jamais d'insuccès

Milliers d'attestations

INJECTION RUSSE

Le flacon : 4 fr. 50
dans toutes pharmacies
Expédié franco contre mandat-poste, le flacon : 5 fr.
J. GARDOT Chimiste, *9, rue Lafitte, PARIS.*
DÉPOTS

RHUMES *CATARRHE COQUELUCHE*
Sirop **DEHARAMBURE**
CENT ANS DE SUCCÈS. Tes Pharm. 1860

Digestions excellentes, teint frais, santé parfaite
PURGATIF GÉRAUDEL
En tablettes, délicieux au goût, effet rapide sans coliques.

FLEUR DU BOUQUET DE NOCE,
pour la peau et le teint.

Un liquide laiteux et hygiénique, dont une seule application donnera à votre visage, à vos épaules, à vos bras et à vos mains l'éclat et la beauté de la jeunesse. Il est préférable aux poudres et à tous les autres liquides. Il enlève le hâle et les taches de rousseur ; il prévient et efface les rides.

Se trouve chez tous les Coiffeurs, Parfumeurs et Débitants d'Articles de Toilette. Fabriques et Dépôts principaux : 92 Bd. Sébastopol, Paris ; à Londres et à New York.

PULVERISATEUR BROQUET
121, Rue Oberkampf, PARIS
Pour le traitement des maladies de la Vigne et des Arbres fruitiers par le Sulfate de cuivre.
Demander le Catalogue spécial.
LE SEUL RECONNU PRATIQUE.

SYLVAIN LAMBERT

Successeur d'Éloi Moyroud

SISTERON

ACHAT ET VENTE

De Tous Produits du Pays
De Vieux Meubles et Vieux Métaux

GIBIER ET VOLAILLE

Maison de Confiance ouverte toute l'année et se recommandant par la loyauté de ses opérations.

POUR CALMER LA SOIF

Rien n'est plus utile, plus agréable, plus hygiénique
que la boisson préparée avec le SUCRE CASTILLAN

Le flacon pour **100** litres de boisson, **1fr. 50** franco contre timbres ou mandat.

Prime aux commandes de 3 flacons.
Echantillon gratuit en rappelant le nom de ce journal.
J. SIMON 13, rue Grange Batelière PARIS

MANUFACTURE D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE

PIANOS ET ORGUES

Médaille d'Argent Exposition de Marseille 1890

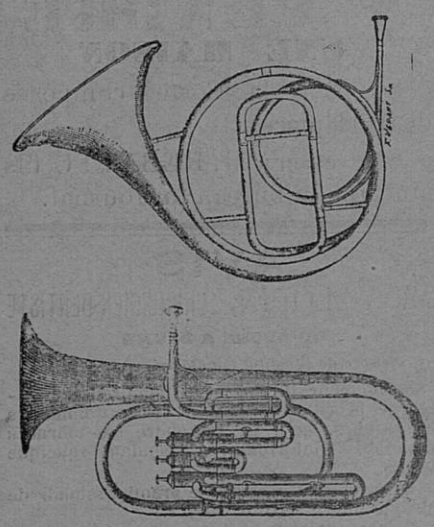

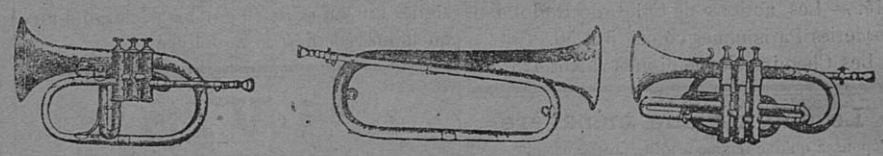

P. GATTERMANN ET FILS

Rue Tapis Vert, 16, 20, 22, MARSEILLE

Succurssale : 4, RUE d'AUBAGNE, 4.

LOCATION. — ABONNEMENTS AUX ACCORDS DE PIANOS. — RÉPARATIONS

Le Gérant, Vu pour la légalisation de la signature ci-contre Le Maire,

© VILLE DE SISTERON